

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141106-2014_B429-DE
Date de télétransmission : 13/11/2014
Date de réception préfecture : 13/11/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B429

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires occupants OPAH Pertuis

Le 6 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à LAGIER Robert – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque, donne pouvoir à MEÏ Roger

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_10

BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants OPAH Pertuis
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide de 18 037 € de la CPA en faveur des propriétaires occupants dans le cadre de l'OPAH de Pertuis, dont 6 012 € au titre de la participation de la Région PACA.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat la Communauté du Pays d'Aix soutient l'amélioration de l'habitat privé et s'associe aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'Anah et qui portent pour 2014 sur la réhabilitation de 145 logements par an dont :

- 42 logements propriétaires bailleurs
- 103 logements propriétaires occupants
- 35 logements en sortie d'insalubrité
- 14 logements très dégradés

- 8 logements dégradés
- 32 logements énergie
- 60 logements autonomie

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Agence nationale de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location et fixées dans un programme d'actions.

Par délibération n°2007-A126 du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH de Vaucluse s'est tenue le 19 septembre 2014 et a instruit les cinq dossiers suivants :

N° DOSSIER ANAH	DEMANDEUR NOM PRENOM	ADRESSE DEMANDEUR	NATURE TRAVAUX	MONTANT REEL DES TRAVAUX	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNEE	ENGAGEMENT ANAH	PART CPA	ENGAGEMENT CPA	ASE ANAH	SUBVENTION REGION	ENGAGEMENT DEPARTEMENT 84	ENGAGEMENT TOTAL	% REEL DE SUBVENTION
084004949	Loumanda Henriette	172 rue de la tour Pertuis	Résorption petite insalubrité isolation toiture	25 392 €	20 000 €	10 000 €	10 %	2 000 €	0 €	1 000 €	0 €	13 000 €	51,20%
084004543	Guers Jacques	52, place Mirabeau Pertuis	Amenagement salle de bains	18 610 €	17 999 €	8 648 €	10 %	1 800 €	0 €	900 €	0 €	11 348 €	60,98%
084004680	Buffet Bernard	148, rue Colbert Pertuis	Réhabilitation logement	74 578 €	50 000 €	25 000 €	10 %	5 000 €	3 260 €	2 500 €	260 €	36 020 €	48,30%
084004681	Bonnabel Anne-Marie	52, rue du couvent Pertuis	Réfection toiture et isolation Chauffage d'appoint	23 373 €	20 000 €	10 000 €	10 %	2 000 €	3 260 €	1 000 €	260 €	16 520 €	70,68%
084004737	Balland Jean-Marc	34, rue des tisserands Pertuis	Réfection toiture et isolation Chauffage d'appoint	13 364 €	12 248 €	6 124 €	10 %	1 225 €	3 260 €	612 €	260 €	11 481 €	85,91%
TOTAL				155 317 €	120 246 €	59 772 €		12 025 €	9 780 €	6 012 €	780 €	88 369 €	

L'aide sera attribuée aux propriétaires occupants au vu des attestations de versement de la participation de l'Anah.

Le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 12 025 €.

Par ailleurs la CPA s'est engagée par une convention de financement avec la Région PACA à verser l'aide régionale aux bénéficiaires pour le compte de la Région.

Ainsi, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Région s'élève à 6 012 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2007_A126 du Conseil communautaire du 12 avril 2007 relative à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'ANAH ;

VU la délibération n°2009_A179 du Conseil communautaire du 23 octobre 2009 relative à l'approbation du projet de convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat portant sur le centre ville de Pertuis et lancement d'un appel d'offres pour la mission de suivi animation de l'OPAH ;

VU la délibération N°2010_B454 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, convention de financement entre la Région et la Communauté du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2011_B131 du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2011 relative à l'approbation de l'avenant n°1 de la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat portant sur le centre ancien de la ville de Pertuis ;

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux maîtres d'ouvrages concourant à la production ou à la rénovation de logements locatifs sociaux déclarée d'intérêt communautaire ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 23 octobre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** une aide d'un montant de 12 025 € aux propriétaires occupants concernés mentionnés ci-dessus pour la part CPA ;
- **APPROUVER** une aide d'un montant de 6 012 €, aux propriétaires occupants concernés mentionnés ci-dessus pour la part Région PACA ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires occupants OPAH Pertuis

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014_A184 du 14 octobre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



13 NOV. 2014